

Rapport de transparence

Exercice clos le 30 septembre 2023

Cabinet EXCO Clermont-Ferrand



Table des matières

Préambule	4
Présentation de Kreston Global	5
Structure juridique et principaux chiffres	5
Métiers	5
Gouvernance	5
Présentation du réseau EXCO	6
Couverture géographique et principaux chiffres	6
Structure juridique	6
Métiers	6
Gouvernance	6
Respect des règles d'indépendance	7
Formation continue	7
Qualité technique des travaux	7
Les outils	8
Présentation du cabinet EXCO Clermont-Ferrand	9
Historique et activités	9
Structure juridique et capital	9
Gouvernance	9
Ressources humaines	9
Effectifs du cabinet et nombre d'associés	9
Recrutement	9
Politique de formation	10
Information sur les bases de rémunération des associés	10
Protection des données et cyber-sécurité	10

Protection des données	10
Cyber-sécurité	11
Gestion des risques	11
Indépendance, intégrité et objectivité	11
Qualité des dossiers de travail	11
Contrôles qualité	12
Activité d'audit légal	12
Indicateurs financiers du Cabinet au 30 septembre 2023	12
Déclaration du Président relative à l'indépendance et à la formation	13

Préambule

Conformément à l'article R.823-21 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes désignés auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement publient sur leur site internet publient sur leur site internet un rapport de transparence, relatif notamment à leur propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement EU n° 537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice.

EXCO, réseau indépendant français structuré de Cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est membre de l'Association Internationale KRESTON GLOBAL.

Présentation de Kreston Global

Structure juridique et principaux chiffres

EXCO a rejoint le réseau Kreston Global en 2008.

Kreston International est un réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseil qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. Kreston Global est présent dans 115 pays et compte désormais quelques 23 500 collaborateurs et associés pour un chiffre global de plus de 2,4 milliards de dollars.

Créé il y a une quarantaine d'années, Kreston Global est classé parmi les 13 premiers réseaux mondiaux. Kreston Global comprend quelques 700 bureaux à travers le monde.

Métiers

Les principaux métiers de Kreston Global peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable et Audit,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont EXCO fait partie et qui se réunit au moins une fois par an. La présidence de Kreston Global a été assurée par Monsieur Franck Parker, Directeur Général d'EXCO, de septembre 2012 à décembre 2015.

Présentation du réseau EXCO

Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau EXCO sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom et dans 14 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (Pologne, Portugal ...).

Avec un chiffre d'affaires 2022 de l'ordre de 207 Millions d'euros dont 196,3 Millions d'euros réalisés en France, le réseau EXCO compte plus de 3 000 personnes dont près de 200 associés.

Les activités de contrôle légal des états financiers représentent 39% de ce chiffre d'affaires.

Structure juridique

Le réseau EXCO a, à sa tête, une société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.

Métiers

Les métiers du réseau EXCO sont ceux de la sphère de l'expertise-comptable, de l'audit, du conseil.

La vision du réseau EXCO sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.

Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 22 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Le principe partagé est « d'un homme, une voix » au sein du Comité Directeur, organe de décision du Réseau. Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Monsieur Bruno Geeraert est le Président en fonction et il est assisté du Directeur Général, Monsieur Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Chaque Cabinet participe à la politique et à la vie du réseau en s'impliquant dans les diverses commissions de travail organisées par départements métiers, par secteurs ou produits :

- Département Audit,
- Département Expertise-comptable,
- Département Juridique et Fiscal,
- Département Social Ressources Humaines,
- Commission Automobile,
- Commission Association,
- Commission Franchise,
- Commission Pharmacie,
- Commission Secteur Public.

Ces groupes animés par des Experts Exco constituent de véritables cellules de R&D et des garants d'efficience pour nos clients et nos équipes.

Respect des règles d'indépendance

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Le responsable de la Division Ethique du Département Audit en charge de la gestion des conflits d'intérêt a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de la procédure et à la mise en place des procédures de sauvegarde en cas de conflits d'intérêts décelés.

Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Par la suite, et outre les formations spécifiques, les collaborateurs audit assistent à une session par trimestre d'actualités de l'audit dont les thématiques sont dictées par l'actualité du métier de l'audit et animées par un formateur CNCC.

Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau Exco est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

Le Département Audit (DA) du réseau Exco est constitué :

- D'une Division Qualité,
- D'une Division Ethique/Indépendance,
- D'une Division Technique,

- D'une Division Développement.

Des correspondants du DA ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Le réseau a mis en place un système de contrôle qualité pour s'assurer de l'efficacité continue des procédures et teste périodiquement ces procédures en exerçant une surveillance officielle à l'égard des dossiers d'audit gérés par les cabinets du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

Les outils

Le réseau a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux.

Ces documents sont notamment les suivants :

Logiciel d'audit

La solution retenue, CASEWARE, progiciel d'audit du réseau KRESTON, est le numéro 1 des logiciels d'audit avec plus de 400.000 utilisateurs dans le monde.

Cet outil, tout en permettant de parfaitement respecter l'approche par les risques et les NEP afférentes, permet de travailler en équipe par une synchronisation en temps réel des données.

Bases Audit collaborative sur le CampExco (office 365)

Des applications sous l'intranet sont disponibles par l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Un espace est dédié à l'activité Audit des cabinets avec une **Base Métier Audit** comprenant notamment :

- Des méthodes et outils,
- Des procédures techniques,
- De la veille et de la documentation,

Présentation du cabinet EXCO Clermont-Ferrand

Historique et activités

La Société a été créée en février 1973.

Exco Clermont-Fd (et sa filiale le cabinet A2C) est animé par 6 associés avec l'appui 85 de collaborateurs, le cabinet Exco Clermont-Fd apporte savoir-faire et fait preuve de réactivité auprès de plus de 1 500 clients, dont près de 180 clients en audit légal.

Depuis 1973, Exco Clermont-Ferrand est à l'écoute de ses clients et développe un ensemble de services autour de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil.

Structure juridique et capital

Exco Clermont-Fd est une société par actions simplifiée au capital de 378.000 euros.

L'exercice social de la société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Gouvernance

Le cabinet Exco Clermont-Ferrand est organisé autour d'un Président et de 3 directeurs généraux.

Les principaux organes de décision au sein de notre structure sont constitués de :

- un comité de direction composé de tous les associés qui se réunit deux fois par mois,
- une assemblée des actionnaires.

Ressources humaines

Effectifs du cabinet et nombre d'associés

EXCO Clermont-Ferrand compte environ 85 collaborateurs dont 10 dédiés à l'activité audit.

Le cabinet compte 6 associés, dont 4 interviennent sur des missions d'audit légal.

Recrutement

Diplômés d'écoles de commerce ou de l'université, les associés et collaborateurs d'EXCO ont un niveau de formation supérieur le plus souvent complété par le cursus d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes auquel notre Cabinet attache une importance toute particulière.

Anticiper et appliquer les évolutions techniques et réglementaires nécessite la mise en œuvre de plans annuels de formation pour enrichir le niveau de compétence de nos collaborateurs.

Une évaluation individuelle a lieu lors d'un entretien individuel afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et d'en fixer de nouveaux. Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération.

Politique de formation

Comme ci-avant mentionné, les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et le cas échéant l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien professionnel.

Le parcours de formation veille à concilier les 3 axes suivants :

- Garantir un haut degré d'expertise et de savoir-faire par des programmes de formation technique adaptés,
- Développer des compétences comportementales et managériales,
- Faciliter l'appropriation des outils informatiques du cabinet et progiciels métier,

Outre les actions de formation, les équipes opérationnelles disposent d'une documentation appropriée permettant de formaliser les dossiers d'audit et de valider les options envisagées lors de l'arrêté des comptes au regard des derniers textes légaux et réglementaires.

Les associés du Cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

Ils veillent à ce que les actions de formation assurent la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à la certification des comptes et à l'exercice de leur mission, outre les orientations générales définies par le H3C et les domaines d'intervention spécifiques.

Information sur les bases de rémunération des associés

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

Protection des données et cyber-sécurité

Protection des données

Le Cabinet veille au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les données sont utilisées exclusivement à des fins : de réalisation de la mission ; de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques ; de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière ; d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Les collaborateurs et associés du Cabinet sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et ont accès aux données, notamment personnelles, pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux finalités de traitement.

Les droits d'accès ou de rectification s'exercent à l'adresse excoclermont@exco.fr.

Cyber-sécurité

Nos collaborateurs et associés sont formés et sensibilisés aux risques et menaces liés aux cyberattaques. Le Cabinet prend et met à jour régulièrement des mesures de prévention visant à sécuriser l'environnement informatique et la protection des données traitées.

Gestion des risques

Indépendance, intégrité et objectivité

Le Cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Nous nous conformons également en matière d'indépendance aux règles, règlements et interprétations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Le Cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance en son sein. Nous exigeons que tous nos collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien personnel, financier, professionnel ou autre avec les clients.

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Par ailleurs, conformément au code de déontologie, nous respectons la rotation des associés signataires sur les mandats EIP et filiales significatives.

Qualité des dossiers de travail

Tous les intervenants en audit disposent du progiciel d'audit réseau, CASEWARE.

Par ailleurs, un manuel de procédure en ligne sur notre propre base métier consigne l'ensemble des procédures et, le cas échéant, supports d'audit spécifiques venant en complément de ceux mis à disposition par le réseau. Ce manuel est mis à jour au moins une fois par an et des communications écrites sont adressées aux auditeurs à chaque fois que l'actualité le nécessite.

Contrôles qualité

Contrôles internes

Notre exigence de qualité interne repose sur :

- La supervision active de l'associé signataire : il participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires et de travaux dits non déléguables.
- La révision indépendante : cette révision est effectuée par un Commissaire aux comptes indépendant de l'équipe d'audit préalablement à la formulation de l'opinion. Elle s'applique aux dossiers d'Entités d'Intérêts Publics.
- Le contrôle qualité à posteriori qui vise à :
 - S'assurer de l'homogénéité de l'application des méthodes d'audit au sein du Cabinet,
 - Vérifier que les procédures mises en place sont adaptées et fonctionnent efficacement,
 - Mener des actions correctives en cas de dysfonctionnements majeurs identifiés et/ou d'inadéquations entre les rapports émis et les conclusions qui résultent des diligences mises en œuvre.

A l'issue de ces contrôles, le responsable qualité produit une synthèse présentée au département d'audit en vue d'élaborer un plan d'action pour l'exercice à venir qui fait l'objet d'un suivi lors du contrôle qualité de l'exercice suivant.

Contrôles externes

Le Cabinet bénéficie de contrôle qualité EXCO ainsi que de contrôles émanant du H3C. Le dernier contrôle du H3C est intervenu au cours de l'automne 2023.

Activité d'audit légal

Mandat EIP	SA METABOLIC EXPLORER – Eurolist B
------------	------------------------------------

Indicateurs financiers du Cabinet au 30 septembre 2023

Chiffre d'affaires du cabinet (et de sa filiale A2C)	7.368 K€
Dont chiffre d'affaires audit légal	1.078 K€
Dont chiffre d'affaires expertise comptable et autres	6.290 K€
Capitaux propres du cabinet	1.628 K€
Total bilan du cabinet	7.785 K€

Déclaration du Président relative à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R 823-21 du code de commerce renvoyant aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014 que :

- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- Le dispositif de contrôle de la qualité des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriée ;
- La politique de formation continue du Cabinet prend en compte le respect des dispositions des articles L 822-4 et R 822-61 du code de commerce.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 janvier 2024

SAS EXCO CLERMONT-FD

Thierry Pouyet

Président

